

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 23

Vereinsnachrichten: [Circulaire et avis]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4^e *Huile d'olives.*

L'huile de bonne qualité est colorée en jaune ou en jaune verdâtre ; elle est douce, agréable au goût et à l'odorat ; elle est très fluide et se congèle à 6° ou 8° au-dessus de 0.

L'huile altérée diffère de la bonne par son odeur de rancidité et par une certaine acidité.

On falsifie l'huile d'olives en la mélangeant à d'autres huiles moins chères, particulièrement avec l'huile d'œillette. Cette dernière se congèle seulement à 8° au-dessous de zéro. En outre, si l'on agite vigoureusement de l'huile d'olives pure dans un flacon, il n'y aura pas persistance des bulles, tandis que l'huile mélangée les conservera.

L'huile d'olives, outre ses effets comme aliment gras, est très utile pour masquer l'acidité ou l'appréciation de certains aliments.

(A suivre.)

Berne, le 18 novembre 1863.

Tit.

Le département soussigné a l'honneur de vous transmettre, ci-après, un rapport succinct sur les écoles de tir qui ont eu lieu cette année.

Vous savez, sans doute, que le premier cours a eu lieu du 31 août au 19 septembre, et le deuxième du 5 au 24 octobre, à Bâle.

Le commandement de ces deux écoles a été confié à M. le major fédéral Van Berchem; le personnel d'instruction nécessaire lui a été adjoint. On a surtout regardé, pour le choix de ce personnel, à l'aptitude et au talent de l'enseignement d'une théorie de tir.

Le 1^{er} cours a été fréquenté par 39 officiers, le 2^{me} par 45. M. le colonel fédéral Wieland a été chargé de l'inspection des cours ; cet officier supérieur ne s'est pas borné à l'inspection seulement, mais a suivi et visité, à différentes époques, le cours d'instruction, afin de pouvoir se faire une idée juste des résultats obtenus.

D'après les rapports susmentionnés, l'impression générale reçue de l'inspection a été très favorable ; la direction de l'instruction a été aussi calme et pleine de tact que réussie. Le but de l'instruction était l'enseignement de la théorie complète du tir, le plan d'instruction était bien disposé, et le temps parfaitement employé par le commandant du cours.

La plupart des élèves ont montré beaucoup de bonne volonté et de désir de s'instruire.

Quelques-uns seulement, et spécialement ceux qui avaient des prétentions à être bons tireurs, témoignaient une certaine répugnance de la méthode employée. Il en est résulté que ceux-ci sont restés en arrière des élèves désireux d'apprendre.

Les 84 élèves, que nous avons mentionnés plus haut, répondent aux 84 unités tactiques de l'infanterie. Un capitaine de l'état-major général prit part au cours en qualité de volontaire, et 3 instructeurs de 2^e classe d'artillerie furent appelés aux dits cours, afin de pouvoir être à même d'instruire la théorie du tir aux artilleurs armés de fusils.

Les qualités physiques et intellectuelles des élèves étaient satisfaisantes. Il s'est trouvé encore des élèves ayant la vue basse, mais nous devons nous ranger, à ce sujet, à l'avis du commandant de l'école, savoir, que l'aptitude des élèves de pouvoir instruire convenablement est plus importante que le plus ou moins d'avantages physiques, et le but essentiel de l'école est de parvenir à former des officiers qui puissent enseigner la théorie du tir avec succès aux hommes de leur bataillon.

Sous ce rapport, les officiers plus âgés ont en général montré plus de sérieux que quelques-uns plus jeunes, qui n'ont pas tiré tout le profit désirable de cette instruction.

L'équipement et l'habillement étaient bons. Les armes, fournies en partie par l'arsenal de Bâle, en partie par celui de Lucerne, étaient en général en bon état; toutefois il sera avantageux à l'avenir de se servir de matériel spécialement affecté à l'école.

L'instruction a compris la théorie et la pratique.

La première comprenait : la nomenclature et la connaissance de l'arme ; le matériel de l'artillerie au deuxième cours ; la théorie du tir ; le contrôle du tir.

La deuxième comprenait : les exercices de position et de pointage ; l'appréciation des distances ; le tir à la cible ; le tir au revolver.

L'examen des deux cours a prouvé à M. l'inspecteur que les élèves possédaient convenablement la connaissance de l'arme ; les questions posées dans la théorie du tir ont été résolues promptement et bien. Les exercices de position ont été bien exécutés, et les élèves étaient à même de les enseigner et de les commander convenablement.

L'appréciation des distances a donné de bons résultats ; toutefois, il est à remarquer que cet exercice exige une grande habitude, et nous invitons les autorités cantonales à bien vouloir porter leur attention sur ces exercices dans les cours d'instruction.

Quant aux résultats du tir, la table suivante nous donne les renseignements nécessaires ; ces résultats peuvent être considérés comme avantageux.

Tir individuel au fusil d'infanterie. (10 coups à chaque distance. Cibles de 6' carrés).

A 200 pas on a obtenu au premier cours 40/85 pour 100, et au second cours 42/89. A 300 pas, 26/70 au premier cours et 25/70 au second. A 400 pas, 11/40 au premier cours, et 13/51 au second. A 500 pas, 11/36 au premier cours, et 10/42 au second. Moyenne, 22/58 pour 100 au premier cours, et 23/63 au second.

Tir individuel au fusil de chasseurs. (10 coups à chaque distance. Cibles de 6' carrés).

On a obtenu au premier cours, à 200 pas, **52/90**, et au second cours **54/94**. A 300 pas, **38/80** au premier cours, et **33/81** au second. A 400 pas, **22/64** au premier cours, et **27/69** au second. A 500 pas, **16/49** au premier cours, et **18/54** au second. Moyenne **32/71** au premier cours, et **33/74** au second.

Tir individuel au fusil de chasseurs. (10 coups à chaque distance. Cibles de 6' de haut sur 9' de large).

On a obtenu au premier cours, à 550 pas, **12/62**, et au second cours **19/50**. A 600 pas, **14/57** au premier cours, et **10/54** au second. A 700 pas, au premier cours **7/33** et **7/39** au second. A 800 pas, **5/34** au premier cours, et **7/33** au second. Moyenne **10/47** au premier cours, et **12/44** au second cours. Vent très fort de gauche à droite.

Feux de masses avec fusil d'infanterie. (5 coups dans chaque feu. Cibles de 16'8').

On a obtenu, avec feux de pelotons à 400 pas, au premier cours **58**, et au second cours **58**. A 700 pas, à genoux, **17** au premier cours, **19** au second. A 600 pas, feux de rangs, **13** au premier cours, **58** au second. A 500 pas, feux de files, **39** au premier cours, **52** au second. De 3 à 500 pas, en chaîne, **33** au premier cours, et **65** au second. Feux de rangs, au premier cours, trop d'élévation. Feux de chaînes, premier cours, cibles de 6' carrés, second cours, cibles de **16'8'**.

*Feux de masses avec le fusil de chasseurs. (5 coups dans chaque feu. Cibles **16'8'**.)*

On a obtenu, feux de peloton à 400 pas, au premier cours **79**, et au second cours **70**. A 800 pas, à genoux, au premier cours **54**, et **55** au second. A 600 pas, feux de rangs, **53** au premier cours, et **51** au second. A 500 pas, feux de files, **67** au premier cours, et **72** au second. De 5 à 700 pas, feux de chaînes, au premier cours **58**, et **58** au second. De 3 à 500 pas, feux de chaînes, cibles de 6' carrés, **18/47** au premier cours, et **19/62** au second.

Tir à la cible mouvante au fusil de chasseurs. (10 coups à chaque distance. Cibles de 6' de haut et 4' de large).

On a obtenu au premier cours, à 300 pas, **27/60**, et **31/63** au second. A 400 pas, au premier cours **21/49**, et **18/50** au second. Moyenne, au premier cours, **24/54**, et **25/57** au second.

Feux à volonté avec le fusil d'infanterie.

5 minutes à 300 pas. Cibles de 6' carrés.

37 hommes (premier cours), **332** coups, **60/168** en cible, **18/51** pour **100**.

5 coups à 400 pas, en 5 minutes. Cibles de **16'8'**.

47 hommes (second cours), **235** coups, **455** en cible, **67** pour **100**.

Les feux à volonté ont été exécutés différemment dans les deux cours.

Feux à volonté avec le fusil de chasseurs.

Feu à volonté individuel, 5 minutes à 400 pas. Cibles de 6' carrés.

(Premier cours). 36 hommes, 353 coups, 65/167 en cible, 18/47 p. 100.

(Second cours). 45 hommes, 444 coups, 60/234 en cible, 14/53 p. 100.

Feu à volonté par classes, 5 minutes à 700 pas. Cibles de 16'8".

(Premier cours). 36 hommes, 342 coups, 138 en cible, 40 p. 100.

(Second cours) 49 hommes, 502 coups, 234 en cible, 47 p. 100.

Le tir individuel, à 550, 600, 700, 800 pas, n'a été exécuté que par les officiers qui, à 200, 300, 400, 500 pas, avaient obtenu 70 % ou plus en moyenne; les officiers qui n'avaient pas atteint ce chiffre devaient tirer de nouveau de 200 à 500 pas. Voici les résultats de ce tir :

A 200 pas, au premier cours, 35/89, et au second cours 48/100. A 300 pas, 32/75 au premier cours, et 58/94 au second. A 400 pas, 12/50 au premier cours, et 19/57 au second. A 500 pas, 8/45 au premier cours, et 9/49 au second. Moyenne, 25/63 au premier cours, et 28/75 au second.

NB. Les officiers restés au-dessous de 70 % dans le premier cours étaient au nombre de 15 ; au second tir, de 2 à 500 pas, 6 atteignirent la moyenne de 70 %, 7 restèrent au-dessous.

Au second cours, ils étaient au nombre de 11, qui atteignirent tous la moyenne du 70 % au second tir.

Un résultat, qui mérite d'être mentionné parce qu'il prouve la nécessité et l'utilité de cette instruction, est celui du tir comparatif exécuté au second cours. Ce tir eut lieu :

1^o Le premier jour du cours, à l'arrivée des officiers, (5 octobre).

2^o Après la première semaine d'instruction (exercices préparatoires sans tir, [12 octobre]).

3^o Le dernier jour du cours, après tous les exercices pratiques, (21 octobre).

Tir comparatif, les 5, 12 et 21 octobre, (10 coups à 400 pas avec le fusil de chasseurs. Cibles de 6' carrés).

Le 5 octobre, 8/53 % ; le 12 octobre, 19/60 % ; le 21 octob.e, 24/70 %.

Le tir au revolver a fait connaître cette arme aux officiers.

La discipline a laissé peu à désirer, le casernement était excellent. La place du tir était un peu éloignée, il est vrai ; on y remédia, dans la deuxième école, en faisant transporter la table des officiers dans la cantine de la place d'armes.

Les officiers devaient entretenir eux-mêmes leurs armes ; elles furent trouvées très propres lors de l'inspection finale.

Nous avons la conviction que les écoles de tir contribueront à implanter et à maintenir le véritable tir de campagne pour l'infanterie ; afin d'arriver à ce but, les cantons n'ont qu'à employer, autant que possible, pour l'instruction et la direction des exercices de tir, les officiers qui ont suivi ces écoles.

Nous invitons, à cet effet, les autorités militaires cantonales à n'envoyer aux écoles de tir (nous l'avons déjà mentionné plus haut) que des officiers qui ont vé-

ritablement l'aptitude d'enseigner de nouveau ce qu'ils ont appris eux-mêmes ; car il est constant qu'il y a d'excellents officiers qui ne sont pas doués du talent d'instruction.

Enfin, le Département se fait un devoir de reconnaître la manière distinguée dont M. le major van Berchem s'est acquitté du commandement et de la direction des deux écoles de tir.

Agréez, très honorés Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,

STÄMPFLI.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

A V I S.

Le comité central de la Société militaire fédérale a nommé une commission pour la révision des statuts, que le soussigné a l'honneur de présider.

Vu l'intérêt qui s'attache généralement au développement et à la vie de notre société, il est à présumer que plusieurs officiers auraient de bonnes idées à émettre sur la révision des statuts, idées que la commission examinerait sans doute avec toute l'attention convenable.

En conséquence, le soussigné fait savoir qu'il est très disposé à recevoir tous les vœux concernant la révision des statuts et à les soumettre à la commission, pourvu qu'ils lui parviennent à temps, c'est-à-dire avant la fin de mars 1864.

Aarau, 9 décembre 1863.

SCHWARZ, colonel fédéral.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne, et à M. TANERA, éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris.

ANNONCE.

Il vient de paraître
chez TANERA, éditeur à Paris, et chez les principaux
libraires de la Suisse :

CAMPAGNES DE VIRGINIE ET MARYLAND **EN 1862.**

Documents officiels traduits de l'anglais avec annotations,

PAR

FERDINAND LECOMTE,

lieutenant-colonel fédéral.

1 volume in-8°, avec cartes.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.